

MM/SC/VP

Nombre de Conseillers :

en exercice 33

présents 21

votants 29

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ

le 05 MARS 2025

le Conseil Municipal de la commune de CHÂTEAURENARD  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

en Salle d'Honneur, sous la présidence de Monsieur Marcel MARTEL, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 février 2025

**PRÉSENTS :**

Mmes. S. PONCHON, ML. ANZALONE, M. LUCIANI-RIPETTI, A. SALZE  
Mrs., E. CHAUVET, PH. MARTIN, JP. SEISSON, C. AMIEL

Mmes I. MILLET, F. MOURET, C. CHAUVET, L. ROQUEPLAN, MD. PAGES, C. BARRY, N. AUBERT  
Mrs. D. CHAMBON, B. CLARETON, L. CONSOLIN, R. THIERS-SIMON, C. LABARDE

**ABSENTS EXCUSES :**

Mmes et Mrs. A. JARILLO (pouvoir à M. MARTEL), C. PTAK (pouvoir à F. MOURET), L. IMBERT  
(pouvoir à L. CONSOLIN), D. MAHUET (pouvoir à S. PONCHON), C. ALLEMANY (pouvoir à E.  
CHAUVET), S. LAMBERT (pouvoir à C. AMIEL), B. REYNÈS (pouvoir à C. LABARDE), S. DIET-  
PENCHINAT (pouvoir à MD. PAGÈS), M. LOMBARDO

**ABSENTS :** N. BOUABDALLAH, M. TEISSIER, S. COMBE

Secrétaire de Séance : Marie-Laurence ANZALONE

**20250305 – 06/DEJ04. DON DE L'AMICALE LAÏQUE POUR LES AMÉNAGEMENTS  
EXTERIEURS DU FUTUR ACCUEIL DE LOISIRS 3-5 ANS**

L'Amicale Laïque, souhaite contribuer à la construction et à l'aménagement des espaces extérieurs du futur accueil de loisirs pour les enfants de 3 à 5 ans.

L'Amicale Laïque propose un don exceptionnel d'un montant de 95 000 €, entièrement destiné à financer les aménagements extérieurs de l'accueil de loisirs. Ce don permettra de réaliser des travaux de qualité, favorisant un cadre ludique, éducatif et sécurisant pour les jeunes enfants qui fréquenteront cet accueil de loisirs.

Le don sera versé en une seule fois au mois de juin.

En contrepartie de ce don, l'Amicale Laïque formule deux demandes principales :

- Nomination de deux espaces extérieurs : l'Amicale Laïque propose que deux espaces aménagés dans l'enceinte du futur accueil de loisirs soient nommés en hommage à d'anciens membres ayant contribué à la vie de l'association et de la commune,
- Vérification des factures : l'Amicale Laïque souhaite avoir accès aux factures finales des travaux réalisés pour s'assurer que les fonds donnés ont été utilisés conformément à leur destination initiale.

Vu l'examen de ce dossier en commission Sports/Vie associative/Education-Jeunesse le 18 février 2025

Les explications du rapporteur entendues,

Après en avoir délibéré à l'unanimité

**LE CONSEIL MUNICIPAL :**

**VALIDE** la proposition de don de l'Amicale Laique afin de la qualifier en recette auprès de la Commune

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour mois et an que dessus,

**ONT SIGNÉ LES MEMBRES PRÉSENTS.  
EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.**

Châteaurenard, le 06 mars 2025

LE MAIRE  
Marcel MARTEL

